

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 15 avril 2024**
**DÉLIBÉRATION n°2024-45**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 avril 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 avril 2024.

**Point de l'ordre du jour :**

8.1. Motion relative à la prime d'enseignement supérieur (PES) versée aux enseignants

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur la motion suivante proposée par les élus et élus des listes « Université Ensemble », « Autrement », le SNESP-FSU et le SGEN-CFDT portant sur la prime d'enseignement supérieur (PES) versée aux enseignantes et enseignants :

La Loi de Programmation de la Recherche voté en 2020 a entraîné la mise en place d'un nouveau système d'attributions de primes, dit RIPEC, qui génère inégalités et frustration. Ainsi, ce nouveau système ne concerne que les enseignant.es-chercheur.es. En sont donc exclu.es les enseignant.es du secondaire affecté.es dans le supérieur, qui représentent environ 11% des personnels enseignants à l'université de Tours et jouent un rôle essentiel pour faire vivre nos formations.

Ces dernier.es continueront de toucher la Prime d'Enseignement Supérieur (PES), mais avec des montants inférieurs à son équivalent pour les enseignant.es-chercheur.es (volet C1 du RIPEC), jusqu'à un tiers de moins d'ici 2027. Par ailleurs, elles et ils n'ont pas bénéficié de la revalorisation des primes des collègue.s affecté.es dans les collèges et lycées.

Le Conseil d'Administration de l'université de Tours s'alarme que la systématisation de la RIPEC accroisse les inégalités de revenus entre enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es, à investissement équivalent pour faire vivre notre établissement. Comme dans d'autres universités en France, il demande à ce que le différentiel entre la PES et le volet C1 du RIPEC soit compensé par une dotation ministérielle permettant à l'établissement d'aligner le montant de ces primes quitte à ralentir les augmentations prévues du volet C1 du RIPEC.

Le Conseil d'Administration de l'université de Tours regrette que le ministère de l'ESR se défausse sur les établissements pour réduire les inégalités de revenus induites par des mesures nationales et demande que l'État reconnaisse l'implication des personnels enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es en alignant le montant de la primes PES et du volet C1 du RIPEC et en donnant aux universités les moyens de les financer.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation de la motion relative à la prime d'enseignement supérieur (PES) versée aux enseignantes et enseignants.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 36</b>	Abstentions : 0
<b>Quorum : 18</b>	Votants : 28
Membres présents : 18	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	<b>Votes exprimés : 28</b>
<b>Total des membres présents et représentés : 28</b>	<b>Majorité requise : 15</b>
	<b>Pour : 28</b>
	Contre : 0

**Pièces jointes :**

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI